

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3107

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 41

À l'alinéa 41, après les mots :

« compter de la »,

insérer les mots :

« date de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.